



**RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE
PREMIER TRIMESTRE 2026**

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE	3
1. MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS	3
A. MISE À JOUR AU NIVEAU CLINIQUE	3
B. COMMERCIALIZATION HORS DES ÉTATS-UNIS	4
C. AUTORISATION PRÉALABLE À LA MISE SUR LE MARCHÉ ET COMMERCIALISATION AUX ÉTATS-UNIS	4
2. TEMPS FORTS FINANCIERS	4
3. PERSPECTIVES 2026	5
4. FACTEURS DE RISQUE	5
5. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	5
Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026 – État consolidé de la situation financière intermédiaire	6
Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026 – État consolidé intermédiaire des pertes et autres pertes globales	7
Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026 – État consolidé intermédiaire des variations des capitaux propres	8
Information financière non auditée consolidée intermédiaire résumée pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026 – État consolidé intermédiaire des flux de trésorerie	9
Notes relatives aux États financiers consolidés intermédiaires condensés non audités	10
1. Informations générales	10
2. Règles d'évaluation principales	10
3. Estimations et jugements comptables critiques	12
4. Information sectorielle	12
5. Juste valeur	12
6. Filiales	13
7. Immobilisations corporelles	13
8. Immobilisations incorporelles	14
9. Actifs liés à des droits d'utilisation et passifs locatifs	14
10. Autres créances à long terme	14
11. Stocks	15
12. Créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances	15
13. Autres actifs courants	16
14. Trésorerie et équivalents de trésorerie	16
15. Actifs financiers	16
16. Capital, prime d'émission, réserves	16
17. Rémunération en actions	18
18. Dettes financières	19
19. Provisions	23

20.	Dettes commerciales.....	24
21.	Impôts sur les revenus et impôts différés.....	24
22.	Autres passifs	24
23.	Contrat de change et swaps à terme.....	24
24.	Résultats d'exploitation.....	25
25.	Avantages du personnel.....	28
26.	Produits financiers.....	28
27.	Charges financières	29
28.	Bénéfice/(Perte) par action (BPA).....	30
29.	Autres engagements.....	30
30.	Transactions entre apparentés.....	30
31.	Événements postérieurs à la date du bilan.....	32
	Déclaration de responsabilité	33

RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE

PREMIER TRIMESTRE 2026

1. MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS

A. MISE À JOUR AU NIVEAU CLINIQUE

DREAM US : ÉTUDE PIVOT IDE

Nyxoah a entrepris cette étude pivot IDE DREAM aux États-Unis en décembre 2020 afin d'étayer la demande visant à obtenir l'autorisation de mise sur le marché de la FDA et, en fin de compte, le remboursement aux États-Unis pour la stimulation bilatérale du nerf hypoglosse dans le cadre du traitement d'un Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS) modéré à sévère. L'étude DREAM est une étude prospective et ouverte qui se déroulera dans plusieurs centres. Les participants qui bénéficient dans ce cadre d'une implantation du système Genio seront ensuite suivis pendant cinq ans afin d'en évaluer l'innocuité et l'efficacité pour les patients souffrant d'un SAOS modéré à sévère.

L'essai devait initialement recruter 134 patients qui devaient bénéficier d'une implantation, avec des critères primaires d'innocuité et d'efficacité à 12 mois, répartis sur 18 centres aux États-Unis et sur six sites internationaux. En avril 2022, la FDA a approuvé la demande de la Société de réduire la taille de l'échantillon de l'étude de 134 à 115 patients après avoir évalué les données de l'étude BETTER SLEEP.

Le principal critère d'innocuité concerne l'incidence d'effets secondaires graves liés au dispositif douze mois après l'implantation. Les critères primaires conjoints quant à l'efficacité sont le pourcentage de répondants présentant au moins une réduction de 50 % de l'Index Apnée-Hypopnée (IAH) avec des hypopnées associées à une désaturation oxyhémoglobinée de 4 % et un IAH restant avec des hypopnées associées à une désaturation oxyhémoglobinée de 4 % inférieur à 20, ainsi qu'une réduction de 25 % de l'indice de désaturation en oxygène (IDO) entre la référence et la visite à douze mois. Les patients souffrant d'un SAOS modéré à sévère (score IAH compris entre 15 et 65) âgés de 22 à 75 ans étaient éligibles pour le recrutement s'ils avaient refusé, mal toléré, ou connu un échec avec le traitement par ventilation en pression positive (PAP). Les patients présentant un indice de masse corporelle supérieur à 32 kg/m², un collapsus concentrique complet (CCC) observé pendant une endoscopie sous sommeil induit et un IAH mixte et central combiné supérieur à 25 % par rapport à la polysomnographie de référence sont à exclure.

Le 19 mars 2024, la Société a déclaré que l'étude DREAM avait atteint ses objectifs principaux relatifs en matière d'intention de traiter (ITT), avec un taux de réponse relatif à l'index apnée-hypopnée (IAH) de 63,5 % (p=0,002) et un taux de réponse relatif à l'indice de désaturation en oxygène (IDO) de 71,3 % (p<0,001). En outre, l'étude a montré une réduction médiane de l'IAH de 70,8 % sur 12 mois. 11 effets secondaires graves ont été enregistrés chez dix sujets, pour un taux d'effets secondaires de 8,7 %. Sur les 11 effets secondaires, trois étaient liés à la machine, et trois étaient des explantations. La Société a envoyé le quatrième et dernier module de la demande d'autorisation modulaire préalable à la mise sur le marché (PMA) à la fin du deuxième trimestre 2024 et a reçu l'autorisation de la FDA le 8 août 2025.

L'ÉTUDE IDE AMÉRICAINE ACCESS ATTEND L'AUTORISATION DE TRAITER LES PATIENTS ATTEINTS DE CCC

Aux États-Unis, en se basant sur les données de l'étude BETTER SLEEP, la FDA a attribué la désignation « Breakthrough Device » au système Genio en septembre 2021, afin d'accélérer le processus d'autorisation pour traiter les patients atteints de CCC. À la suite d'une série de discussions avec la FDA concernant la conception d'une étude appelée ACCESS visant à évaluer l'innocuité et l'efficacité du système Genio sur les patients souffrant de CCC, la FDA a approuvé la demande d'IDE de la Société en juillet 2022.

Dans cette étude, Nyxoah comptait tout d'abord implanter jusqu'à 106 patients répartis sur jusqu'à 40 sites d'implantation avec des critères d'efficacité co-primaires de taux de réponse IAH, par critère Sher, et de taux de réponse IDO, tous deux évalués 12 mois après l'implantation. Cependant, comme annoncé le 11 août 2025, la Société a mis fin au recrutement des patients pour cette étude avant d'avoir recruté tous les 106 patients potentiels. L'étude se poursuivra avec les patients déjà recrutés, avec évaluation des critères d'efficacité co-primaires 12 mois après implantation et un suivi à cinq ans. La Société a mis fin au recrutement avant d'avoir atteint le nombre de 106 patients, car elle pense que la population de patients déjà recrutés dans l'étude permettra d'obtenir des résultats statistiquement pertinents, qui, couplés aux résultats d'études cliniques précédentes, donneront des données significatives quant à l'innocuité et à l'efficacité de la thérapie Genio dans la population de patients atteints de CCC.

B. COMMERCIALIZATION HORS DES ÉTATS-UNIS

Lors des trois premiers mois de 2026, Nyxoah a comptabilisé un chiffre d'affaires net de 2,1 millions €, principalement en Allemagne, qui représentait 1,2 millions €. Après avoir assuré le remboursement via le système DRG en Allemagne au premier trimestre 2021, Nyxoah a construit et développé son organisation commerciale pour atteindre un total de 11 salariés à plein temps au 31 mars 2026.

La stratégie commerciale de Nyxoah se concentre sur la création d'un écosystème de centres d'excellence disposant d'un haut niveau d'expertise clinique, grâce aux chirurgiens ORL qui se chargent de l'implantation et aux médecins spécialistes du sommeil capables de proposer plus d'options de traitement à leur large pool de patients.

La Société s'est également concentrée sur la pénétration de nouveaux marchés internationaux :

La Société a obtenu le remboursement DRG en Suisse en 2021 et a généré des revenus réguliers depuis.

Au T4 2024, la Société a intégré le SSDP (Specialised Services Devices Program) avec la NHS, au Royaume-Uni, et a généré ses premiers revenus lors du même trimestre.

Au T1 2025, la Société a lancé la commercialisation au Moyen-Orient via un accord de distribution et a généré ses premiers revenus à Dubaï lors du même trimestre. Au T2 2025, la Société a enregistré ses premiers revenus au Koweït et à Abu Dhabi.

Au T4 2025, Nyxoah a lancé la commercialisation et a généré ses premiers revenus aux Pays-Bas.

Nyxoah a également généré des revenus en Suisse, en Autriche, en Espagne et en Italie, et la Société s'attend à se développer dans d'autres pays européens et sur les marchés du Moyen-Orient, sous réserve de retours sur les dossiers de remboursement envoyés.

C. AUTORISATION PRÉALABLE À LA MISE SUR LE MARCHÉ ET COMMERCIALIZATION AUX ÉTATS-UNIS

Le 8 août 2025, la U.S. Food and Drug Administration (FDA) a approuvé le système Genio pour un sous-ensemble de patients souffrant de SAOS modéré à sévère avec un index Apnée-hypopnée (IAH) compris entre 15 et 65 inclus. La Société a immédiatement démarré la commercialisation aux États-Unis via un lancement par phases dans les centres adopteurs précoces et les sites d'intégration. Elle a envoyé les systèmes initiaux à des hôpitaux/cliniques ambulatoires et a réalisé la formation des chirurgiens. Lors des trois premiers mois de 2026, les ventes aux États-Unis ont permis à Nyxoah de comptabiliser un chiffre d'affaires net de 4,3 millions €. Dans le cadre de l'autorisation de PMA de la FDA, la Société réalisera une étude clinique d'approbation post-PMA nommée BREATHE, qui devrait s'appuyer sur 229 patients (dont un minimum de 160 patients évaluable).

2. TEMPS FORTS FINANCIERS

Les revenus se sont établis à 6,4 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026, contre 1,1 million € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025.

Le coût des biens vendus était de 2,7 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026, contre 406.000 € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 3,0 million €, soit 24,1 %, passant de 12,4 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 à 15,4 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio®, à la suite de l'approbation de la FDA, et une augmentation des frais de conseil et de sous-traitance liés aux litiges concernant la PI.

Avant la capitalisation de 159.000 € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026 et de 0,9 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, les frais de recherche et développement ont baissé de 0,9 millions €, soit 9,0 %, passant de 9,9 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 à 9,0 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026. Cette baisse découle principalement d'une baisse des frais cliniques et des activités de R&D. En outre, à la suite de l'autorisation de la FDA en août 2025, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées a commencé, ce qui a mené à une hausse des frais de dépréciation et d'amortissement.

Nyxoah a réalisé un résultat financier positif net de 4,9 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026, principalement en raison de gains de change de 5,7 millions € sur la juste valeur de l'obligation convertible et de passifs de warrants synthétiques, partiellement compensés par l'amortissement de la perte J1 sur l'obligation convertible. Ce résultat se compare avec le résultat financier négatif net de 1,6 million € réalisé pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025.

Nyxoah a réalisé une perte nette de 15,9 millions € pour la période de trois mois clôturée au 31 mars 2026, comparé à une perte nette de 22,4 millions € pour la période de trois mois clôturée au 31 mars 2025.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 mars 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers s'élevaient à 25,9 millions €, comparé à 48,0 millions € au 31 décembre 2025. La baisse de trésorerie et des actifs financiers a été causée par l'utilisation de trésorerie pour soutenir les activités d'exploitation au cours du trimestre.

3. PERSPECTIVES 2026

La Société prévoit de continuer à dynamiser les ventes, principalement aux États-Unis. Dans les marchés où nous sommes déjà présents, tels que l'Allemagne, la Suisse, le Royaume-Uni et le Moyen-Orient, ainsi que dans certains autres marchés internationaux ciblés, nous visons une croissance supplémentaire, sous réserve de l'obtention de conditions de remboursement favorables pour les produits de la Société dans ces marchés.

4. FACTEURS DE RISQUE

Nous faisons référence à la description des facteurs de risque aux pages 81-101 du rapport annuel 2025 de la Société. En résumé, les risques et incertitudes principaux auxquels nous faisons face sont liés à notre situation financière et à nos besoins de capital supplémentaire, au développement clinique de nos produits candidats, à la commercialisation et au remboursement de nos produits candidats, à notre dépendance à des tiers et au personnel clé, aux marchés et aux pays dans lesquels nous opérons, à la fabrication de nos produits candidats, aux questions de conformité légale et réglementaire, à notre propriété intellectuelle, aux résultats du litige relatif à la propriété intellectuelle, à notre organisation et à nos opérations.

5. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport de gestion intermédiaire contient des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les conditions et faits présents et historiques contenus dans ce rapport, dont les déclarations concernant nos résultats d'exploitation, notre position financière et notre stratégie commerciale futurs ainsi que nos plans et nos objectifs pour de futures opérations sont des déclarations prospectives. Dans ce rapport, les mots « anticiper », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « souhaiter », « prévoir », « être conçu pour », « potentiel », « prédire », « objectif », « devoir » ou leur forme négative ainsi que toute expression similaire sont des marqueurs de déclarations prospectives. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes. Les lecteurs doivent savoir que de telles déclarations prospectives ne sont pas des garanties de résultats futurs. Les véritables résultats de Nyxoah peuvent différer sensiblement de ceux qui sont prévus par les déclarations prospectives à cause de divers facteurs importants, dont : les attentes de Nyxoah concernant les incertitudes inhérentes aux développements concurrentiels, aux activités d'études cliniques et de développement de produit et aux exigences d'autorisation réglementaire ; la dépendance de Nyxoah aux partenariats avec des tiers ; l'estimation du potentiel commercial des produits candidats de Nyxoah ; la capacité de Nyxoah à obtenir et conserver la protection de la propriété intellectuelle de ses technologies ; les résultats du litige relatif à la propriété intellectuelle ; la durée relativement courte de l'exploitation de Nyxoah ; et la capacité de Nyxoah à obtenir plus de financement pour son exploitation et à compléter le développement et la commercialisation de ses produits candidats. Une liste détaillée et une description de ces risques, incertitudes et d'autres risques est disponible dans le rapport annuel 2025 de Nyxoah. Étant donné ces incertitudes, il est conseillé au lecteur de ne pas se fier indûment à ce genre de déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont valides qu'à la date de la publication de ce document. Nyxoah rejette expressément toute obligation de mettre à jour de telles déclarations prospectives dans ce document, de faire en sorte qu'elles reflètent tout changement de nos attentes à leurs propos ou tout changement d'évènement, de condition ou de circonstance sur lesquelles ces déclarations se basent ou qui peuvent affecter la probabilité que les résultats réels diffèrent de ceux prévus par les déclarations prospectives, sauf si la loi ou les réglementations applicables l'exigent.

NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIÈRE NON AUDITÉE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉE POUR
LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLÔTURÉE LE 31 MARS 2026 –
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE

(non audité)

(en milliers)

	Notes	Au	
		31 mars 2026	31 décembre 2025
ACTIFS			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	3 930	4 052
Immobilisations incorporelles	8	49 237	50 108
Droit d'utilisation des actifs	9	2 061	1 293
Actifs d'impôts différés		11	87
Autres créances à long terme	10	1 793	1 718
		€ 57 032	€ 57 258
Actifs courants			
Inventaire	11	4 348	4 660
Créances commerciales	12	6 325	5 254
Actifs contractuels	12	243	261
Autres créances	12	2 645	2 209
Autres actifs courants	13	1 071	828
Actifs financiers	15	13 000	18 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	12 934	30 001
		€ 40 566	€ 61 213
Total de l'actif		€ 97 598	€ 118 471
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital et réserves			
Capital social	16	6 511	6 505
Prime d'émission	16	337 242	335 134
Réserve pour paiement fondé sur des actions	17	13 031	12 395
Autres éléments du résultat global	16	815	1 124
Résultats reportés		(321 728)	(306 029)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires		€ 35 871	€ 49 129
PASSIFS			
Passifs non courants			
Dettes financières	18	17 435	17 670
Responsabilité du bail	9	1 453	637
Dispositions	19	1 039	1 396
Passif d'impôts différés		34	–
Passifs contractuels	24	709	681
		€ 20 670	€ 20 384
Passifs courants			
Dettes financières	18	16 471	22 990
Responsabilité du bail	9	721	779
Dettes commerciales	20	12 638	13 727
Responsabilité fiscale actuelle	21	4 355	3 939
Responsabilité contractuelle	24	1 120	894
Autres dettes	22	5 752	6 629
		€ 41 057	€ 48 958
Total du passif		€ 61 727	€ 69 342
Total des capitaux propres et du passif		€ 97 598	€ 118 471

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIÈRE NON AUDITÉE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉE POUR
LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLÔTURÉE LE 31 MARS 2026 –
ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES PERTES ET AUTRES PERTES GLOBALES

(non audité)
(en milliers)

	Notes	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
		2026	2025
Chiffre d'affaires	24	€ 6 372	€ 1 064
Coût des biens vendus	24	(2 734)	(406)
Bénéfice brut		€ 3 638	€ 658
Frais de recherche et de développement	24	(8 804)	(8 989)
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	24	(15 374)	(12 392)
Autres revenus	24	40	84
Perte d'exploitation de la période		€ (20 500)	€ (20 639)
Produits financiers	26	6 982	2 622
Charges financières	27	(2 036)	(4 242)
Perte de la période avant impôts		€ (15 554)	€ (22 259)
Impôts sur le revenu	21	(390)	(125)
Perte de la période		€ (15 944)	€ (22 384)
Perte attribuable aux actionnaires		€ (15 944)	€ (22 384)
Autres éléments du résultat global			
Eléments pouvant être reclassifiés en bénéfices ou en pertes (nets d'impôts)			
Différences de conversion de devises		(309)	(2)
Perte globale totale de la période, nette d'impôts		€ (16 253)	€ (22 386)
Perte attribuable aux actionnaires		€ (16 253)	€ (22 386)
Perte par action (en €)	28	€ (0,369)	€ (0,598)
Perte diluée par action (en €)	28	€ (0,369)	€ (0,598)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIÈRE NON AUDITÉE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉE POUR
LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLÔTURÉE LE 31 MARS 2026 –
ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(non audité)

(en milliers)

	Attribuable aux actionnaires de la société mère					
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Réserve pour paiements fondés sur des actions	Autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total
Solde au 1^{er} janvier 2026	€ 6 505	€ 335 134	€ 12 395	€ 1 124	€ (306 029)	€ 49 129
Perte de la période	–	–	–	–	(15 944)	(15 944)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	–	–	–	(309)	–	(309)
Perte globale consolidée de l'exercice	–	–	–	€ (309)	€ (15 944)	€ (16 253)
Paiement en actions						
Accordées au cours de la période	–	–	881	–	–	881
Expirées au cours de la période	–	–	(245)	–	245	–
Emission d'actions lors de la conversion d'obligations convertibles	6	2 153	–	–	–	2 159
Coût de transaction	–	(45)	–	–	–	(45)
Transactions totales avec les propriétaires de la Société comptabilisées directement en capitaux propres	€ 6	€ 2 108	€ 636	–	€ 245	€ 2 995
Solde au 31 mars 2026	€ 6 511	€ 337 242	€ 13 031	€ 815	€ (321 728)	€ 35 871

	Attribuable aux actionnaires de la société mère					
	Actions ordinaires	Prime d'émission	Réserve pour paiements fondés sur des actions	Autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total
Solde au 1^{er} janvier 2025	€ 6 430	€ 314 345	€ 9 300	€ 914	€ (217 735)	€ 113 254
Perte de la période	–	–	–	–	(22 384)	(22 384)
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	–	–	–	(2)	–	(2)
Perte globale consolidée de l'exercice	–	–	–	€ (2)	€ (22 384)	€ (22 386)
Paiement en actions						
Accordées au cours de la période	–	–	1 975	–	–	1 975
Expirées au cours de la période	–	–	(19)	–	19	–
Transactions totales avec les propriétaires de la Société comptabilisées directement en capitaux propres	–	–	€ 1 956	–	€ 19	€ 1 975
Solde au 31 mars 2025	€ 6 430	€ 314 345	€ 11 256	€ 912	€ (240 100)	€ 92 843

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

INFORMATION FINANCIÈRE NON AUDITÉE CONSOLIDÉE INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉE POUR
LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLÔTURÉE LE 31 MARS 2026 –
ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

(en milliers)

	Notes	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
		2026	2025
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Perte avant impôt pour l'exercice		€ (15 554)	€ (22 259)
Ajustements pour :			
Produits financiers		(6 982)	(2 622)
Charges financières		2 036	4 242
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et des droits d'utilisation des actifs	7, 9	691	537
Amortissement des immobilisations incorporelles	8	1 025	237
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	17	881	1 975
Augmentation des provisions		(355)	(452)
Autres éléments non monétaires		(263)	(295)
Trésorerie générée avant les variations de fonds de roulement		€ (18 521)	€ (18 637)
(Augmentation)/diminution des stocks	11	312	(264)
(Augmentation)/diminution des créances commerciales et des autres créances	12	(1 434)	1 451
Diminution des dettes commerciales et des autres dettes	20,22	(1 811)	(981)
Trésorerie générée par des changements d'exploitation		€ (21 454)	€ (18 431)
Impôt sur le revenu (payé)		(101)	(92)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		€ (21 555)	€ (18 523)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	(725)	(210)
Cession d'immobilisations corporelles	7	452	–
Capitalisation des immobilisations incorporelles	8	(158)	(864)
Acquisition d'actifs financiers - courants	15	–	(5 739)
Produits de la vente d'actifs financiers - courants	15	5 000	14 948
Revenus d'intérêts sur les actifs financiers		35	(5)
Flux de trésorerie des activités d'investissement		€ 4 604	€ 8 130
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT			
Paiement de la partie principale des passifs locatifs	9	(300)	(308)
Intérêts payés		(32)	(296)
Coûts de transaction liés à l'émission d'actions	16	(45)	–
Autres charges financières		(23)	(126)
Flux de trésorerie des activités de financement		€ (400)	€ (730)
Variation nette de trésorerie		€ (17 351)	€ (11 123)
Effets des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		284	(669)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	14	€ 30 001	€ 34 186
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars	14	€ 12 934	€ 22 394

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NYXOAH SA

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES CONDENSÉS NON AUDITÉS

1. Informations générales

Nyxoah SA (la Société) est une société cotée en bourse constituée et opérant en vertu des lois belges et dont le siège social est situé en Belgique. La Société est immatriculée auprès du registre des personnes morales (Brabant Wallon) sous le numéro 0817.149.675. Le siège social de la Société est situé au 12 rue Édouard Belin, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique.

La Société opère dans le secteur des technologies médicales. Elle se concentre sur le développement et la commercialisation de solutions et de services visant à traiter le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil, ou SAOS. Le SAOS est le trouble respiratoire du sommeil le plus courant dans le monde. Le SAOS survient lorsque les muscles et tissus mous de la gorge et de la langue se relâchent et s'affaissent. La personne qui en est affectée arrête de respirer pendant son sommeil ; les voies respiratoires sont bloquées partiellement (hypopnée) ou complètement (apnée) à plusieurs reprises, ce qui limite le volume d'air entrant dans les poumons. Pendant un épisode d'apnée ou d'hypopnée, le niveau d'oxygène du patient chute, ce qui entraîne une interruption du sommeil.

La principale solution de la Société est le système Genio, une thérapie de neurostimulation du nerf hypoglosse de nouvelle génération peu invasive, ayant obtenu le marquage CE et centrée sur le patient destinée à traiter le SAOS. Le SAOS est le trouble respiratoire du sommeil le plus courant au monde, qui est associé à un risque de mortalité et de comorbidités plus élevé, dont les maladies cardiovasculaires, la dépression et les accidents vasculaires cérébraux.

Le système Genio est le premier système de neurostimulation destiné au traitement du SAOS à être muni d'un neurostimulateur sans batterie et sans sonde qui peut assurer une stimulation bilatérale du nerf hypoglosse afin de garder les voies respiratoires supérieures ouvertes. Le produit se positionne comme thérapie de deuxième ligne pour traiter les patients atteints d'un SAOS modéré à sévère et pour qui les thérapies conventionnelles, dont la Ventilation en Pression Positive Continue (CPAP), ont échoué. Cette dernière, malgré son efficacité prouvée, a également de nombreuses limites, faisant de l'observance un défi de taille. En outre, d'autres traitements de seconde ligne, comme les dispositifs buccaux, sont plus adaptés au traitement du SAOS léger à modéré, ou sont très invasifs. Par rapport à d'autres technologies de traitement du SAOS par la stimulation du nerf hypoglosse, le système Genio est une technologie disruptive de différenciation qui cible un besoin médical clair et non satisfait grâce à sa technique d'implantation rapide et peu invasive, sa batterie externe et sa capacité à stimuler les deux branches du nerf hypoglosse.

Nyxoah SA a quatre filiales en propriété exclusive : Nyxoah Ltd, une filiale de la Société depuis le 21 octobre 2009 (située en Israël et enregistrée le 10 janvier 2008 sous le nom de M.L.G. Madaf G. Ltd), Nyxoah Pty Ltd depuis le 1^{er} février 2017 (située en Australie) et Nyxoah Inc. depuis le 14 mai 2020 (située aux États-Unis) et Nyxoah GmbH depuis le 26 juillet 2023 (située en Allemagne).

La publication des États financiers consolidés condensés intermédiaires de Nyxoah SA et de ses filiales (ensemble, le Groupe), au 31 mars 2026 et pour les trois mois ayant pris fin le 31 mars 2026, a été autorisée le 12 mai 2026 par le Conseil d'Administration de la Société.

2. Règles d'évaluation principales

Base de préparation des états financiers consolidés condensés intermédiaires

Les États financiers consolidés intermédiaires condensés de la Société ont été préparés conformément à la norme IFRS (International Financial Reporting Standards) 34 - Information financière intermédiaire émise par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptée par l'Union européenne. Ils ne comprennent pas toutes les informations obligatoires pour des États Financiers annuels complets et doivent être lus avec les derniers États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Sauf application de normes, d'interprétations et d'amendements rendus obligatoires au 1^{er} janvier 2026, les politiques utilisées pour la préparation des États financiers consolidés condensés intermédiaires sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation des États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Ces états financiers consolidés sont présentés en euros (€) et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf mention contraire (par exemple million €).

La préparation de ces États financiers consolidés condensés intermédiaires implique l'utilisation de certaines estimations comptables importantes. Elle impose aussi aux membres de la Direction de faire preuve de jugement dans l'application des principes comptables de la Société. Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité sont des domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes dans le cadre des États financiers consolidés. Les estimations comptables cruciales utilisées pour la préparation des États financiers consolidés condensés intermédiaires sont les mêmes que celles utilisées pour la préparation des États financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

Principe de continuité de l'exploitation

La Société a toujours été en déficit et n'a enregistré que des flux de trésorerie négatifs depuis sa création, à cause des dépenses importantes en matière de recherche et de développement encourues dans le cadre du développement et des démarches d'approbation réglementaire du système Genio. Au 31 mars 2026, l'état de situation financière de la Société comprend une perte cumulée de 322 millions € et un total d'actifs de 98 millions €. Les actifs courants au 31 décembre 2025 s'élèvent à 41 millions d'euros, dont 12,9 millions € en trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, et 13,0 millions d'euros de titres négociables, provenant principalement d'offres publiques antérieures.

La Société s'attend à continuer à subir des pertes d'exploitation et à générer des flux de trésorerie négatifs via ses activités, principalement au vu de ses investissements continus pour soutenir le lancement commercial aux États-Unis et la réalisation de ses études cliniques, qui ne devraient être que partiellement compensées par les activités génératrices de revenus de la Société. La Société a commencé à générer des revenus aux États-Unis au troisième trimestre 2025 après avoir obtenu l'autorisation de mise sur le marché de la FDA pour son système Genio le 8 août 2025, ce qui lui a permis de le commercialiser aux États-Unis. En novembre 2025, la Société a procédé à une nouvelle levée de fonds via une levée de capitaux propres de 22 millions € et un financement via des obligations convertibles de 45 millions €, dont la première tranche de 22,5 millions € a été reçue.

La seconde tranche de 22,5 millions € devrait être disponible entre le 18 juillet 2026 et le 18 août 2026, sous réserve de certaines conditions (cf. note 18.3). Pour répondre aux besoins futurs de fonds de roulement de la Société, la direction continuera à explorer activement plusieurs voies de financement, dont l'émission publique ou privée d'actions, le refinancement de la dette ainsi que d'autres possibilités de financement. Ce financement supplémentaire reste crucial pour soutenir la commercialisation du produit Genio aux États-Unis et la poursuite des projets de recherche et développement en cours.

La Société dispose également d'un mécanisme de crédit auprès de la Banque européenne d'investissement, via lequel la deuxième tranche (à laquelle la possibilité de faire appel dépend d'un seuil de revenus que la Société prévoit d'atteindre au premier semestre 2026) devrait étendre les réserves de trésorerie de la Société jusqu'au troisième trimestre 2026 (cf. note 18.2). En outre, si les conditions sont réunies pour débloquer la deuxième tranche d'obligations convertibles, la réserve de trésorerie de la Société devrait être étendue de deux trimestres supplémentaires, jusqu'au premier trimestre 2027. Ceci entraîne une incertitude significative quant à sa capacité à poursuivre son exploitation, car les fonds actuels ne sont pas suffisants pour couvrir une période de 12 mois à compter de la date de l'autorisation de publication de ces états financiers.

Nonobstant les points présentés ci-dessus, le Conseil d'Administration a décidé que l'application des règles d'évaluation dans l'hypothèse de la « continuité de l'activité » est justifiée. Les états financiers consolidés ont donc été préparés en se basant sur l'hypothèse de la poursuite de l'activité de la Société, ce qui présuppose la réalisation des actifs et le règlement des dettes dans le cours normal de ses activités.

La Société confirme que malgré le conflit entre Israël et l'Iran, les opérations se poursuivent sans perturbation majeure et que les actifs sont actuellement protégés. La Société ne subit aucun impact des suites de ce conflit.

La Société continue à surveiller les impacts potentiels de l'environnement politique américain (« Jour de la libération » de Trump). Les effets estimés ont été pris en compte et il n'y a pas eu d'incidence majeure sur les opérations ou les résultats financiers au T1 2026.

Nouvelles normes et interprétations et modifications de nombres et interprétations applicables

Valable pour les périodes annuelles débutant le 1^{er} janvier 2026

Le Groupe n'a adopté de manière anticipée aucune norme, interprétation ou modification émise mais non encore effective.

Les modifications suivantes s'appliquent pour la première fois en 2026, mais n'ont aucune incidence sur les États financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société :

- Modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 Classification et mesure des instruments financiers
- Améliorations annuelles – Volume 11

3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers intermédiaires conformément à l'IFRS implique que la direction juge, fasse des estimations et des suppositions pouvant affecter les montants du chiffre d'affaires, les frais, les actifs et les passifs comptabilisés, ainsi que la divulgation des passifs éventuels à la fin de la période de présentation des informations financières.

Consultez la note 5.5.2 de divulgation des états financiers consolidés de fin d'année 2025 du groupe pour en savoir plus sur les principales estimations et suppositions comptables importantes.

4. Information sectorielle

D'après la structure organisationnelle ainsi que la nature des informations financières disponibles et évaluées par les principaux décideurs de la Société afin d'évaluer les performances et de prendre des décisions relatives à l'allocation des ressources, la Société a conclu que la totalité de ses opérations représentent un segment opérationnel. L'organe de décision opérationnel de la Société est le CEO.

5. Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances commerciales, des autres créances, des actifs financiers et des autres actifs courants est approximativement égale à leur valeur du fait de leur caractère à court terme.

La valeur comptable des passifs courants est approximativement égale à leur valeur étant donné le caractère à court terme de ces instruments. La juste valeur de la dette financière est évaluée selon les taux d'intérêt et la date d'échéance. Ces instruments ont des taux d'intérêt fixes et leurs évaluations de juste valeur peuvent fluctuer au niveau des taux d'intérêt. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3. La sensibilité de la mesure de la juste valeur des avances récupérables est détaillée davantage à la note 18.

Les actifs financiers dérivés composés de contrats de change et de swaps de devises étrangères sont mesurés à leur juste valeur via le compte de résultats. La juste valeur est déterminée par l'institution financière et est basée sur les taux des swaps de devises et la maturité de l'instrument. Consultez la note 23.

L'option de paiement anticipé liée au mécanisme de crédit mis en place avec la Banque d'investissement européenne (BIE) est comptabilisée à sa juste valeur via le compte de résultats (voir note 18.2).

Les warrants synthétiques au mécanisme de crédit mis en place avec la BIE sont comptabilisés à leur juste valeur via le compte de résultats (voir note 18.2). La juste valeur est déterminée via un arbre binomial de 240 périodes mensuelles (20 ans) et les données inobservables clés suivantes :

- Volatilité de 66,342 %, estimée à partir du médian de la déviation standard annualisée de 90 jours de la volatilité quotidienne des prix des actions sur la Nasdaq entre avril 2022 et mars 2026.

Une augmentation de 5 % de la volatilité engendrerait une augmentation de la juste valeur de 37.000 €, tandis qu'une baisse de 5 % la volatilité engendrerait une baisse de la juste valeur de 42.000 €.

Les obligations convertibles sont mesurées à leur juste valeur via le compte de résultat (voir note 18.3). La juste valeur est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de Longstaff-Schwartz Monte Carlo. La note 18.3 présente une vue d'ensemble des présuppositions clés. Une augmentation de 5 % de la volatilité engendrerait une augmentation de la juste valeur de 302.000 €, tandis qu'une baisse de 5 % la volatilité engendrerait une baisse de la juste valeur de 243.000 €. Une augmentation de 1 % du différentiel de crédit engendrerait une baisse de la juste valeur de 211.000 €, tandis qu'une baisse de 1 % du différentiel de crédit engendrerait une augmentation de la juste valeur de 215.000 €.

Il n'y a eu aucun changement dans les processus et les techniques d'évaluation du groupe, les types de données utilisées pour les mesures de juste valeur pendant la période. Il n'y a eu aucun transfert entre les mesures de juste valeur de niveau 1 et 2 pendant la période et aucun transfert n'a eu lieu vers ou depuis les mesures de juste valeur de niveau 3.

(en milliers €)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025
Actifs financiers				
Autres créances à long terme (niveau 3)	504	394	504	394
Option de prépaiement (niveau 3)	44	91	44	91
Créances commerciales et autres créances (niveau 3)	7 400	6 184	7 400	6 184
Swaps de devises (niveau 2)	124	4	124	4
Autres actifs courants (niveau 3)	243	165	243	165
Trésorerie et équivalents de trésorerie (niveau 1)	12 934	30 001	12 934	30 001
Actifs financiers (niveau 1)	13 000	18 000	13 000	18 000

(en milliers €)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025
Passifs financiers				
Dettes financières (niveau 3)	7 912	7 793	8 283	8 165
Warrants synthétiques (niveau 3)	1 004	1 601	1 004	1 601
Avances récupérables (niveau 3)	8 854	8 609	8 854	8 609
Obligations convertibles (niveau 3)	16 136	22 657	23 988	31 243
Dettes commerciales et autres dettes (niveaux 1 et 3)	14 738	15 578	14 738	15 578

6. Filiales

Pour toutes les périodes mentionnées dans ce rapport, la Société détient 100 % des parts de Nyxoah Ltd, une société israélienne située à Tel-Aviv enregistrée en 2009 et dont le capital social est de 1,00 NIS.

La société détient également 100 % des parts de Nyxoah PTY LTD, une société australienne située à Collingwood, enregistrée en 2017 et dont le capital social est de 100 AUD.

La Société détient aussi 100 % des actions de Nyxoah Inc, une société basée au Delaware (États-Unis), qui a été enregistrée en mai 2020 et qui possède un capital social de 1,00 USD.

La Société détient également 100 % des actions de Nyxoah GmbH, une société allemande située à Eschborn qui a été acquise en 2023 et qui possède un capital social de 25.000 €.

7. Immobilisations corporelles

Le total des acquisitions pour la période de trois mois clôturée au 31 mars 2026 s'établit à 273.000 € (2025 : 210.000 €).

Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026, la plupart des acquisitions concernent des améliorations locatives en construction. Les améliorations locatives en construction sont liées à un nouvel accord locatif de la Société qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026 pour la mise en place d'une nouvelle ligne de production et une nouvelle salle blanche en Belgique. Au départ, la Société finance 100 % des coûts du projet de la salle blanche, mais au moment de la comptabilisation, 80 % des coûts sont comptabilisés comme des créances non facturées pour refléter les obligations contractuelles du loueur de financer 80 % des coûts de construction.

La charge d'amortissement s'établit à 402.000 € en 2026 et à 229.000 € en 2025 pour la période de trois mois clôturée le 31 mars.

8. Immobilisations incorporelles

(en milliers €)	Coûts de développement	Brevets et licences	Total
Coûts			
Valeur d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2025	53 410	591	54 001
Acquisitions	837	–	837
Autres mouvements	(4)	–	(4)
Coûts au 31 mars 2025	54 243	591	54 834
Valeur d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2026	55 367	591	55 958
Acquisitions	154	–	154
Coûts au 31 mars 2026	55 521	591	56 112
Amortissements			
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2025	(3 452)	(168)	(3 620)
Charge d'amortissement	(226)	(11)	(237)
Amortissement au 31 mars 2025	(3 678)	(179)	(3 857)
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2026	(5 639)	(211)	(5 850)
Charge d'amortissement	(1 015)	(10)	(1 025)
Amortissement au 31 mars 2026	(6 654)	(221)	(6 875)
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	50 565	412	50 977
Valeur comptable nette au 31 mars 2026	48 867	370	49 237

La Société développe le système Genio. La Société a commencé à amortir la première génération du système Genio en 2021. À la suite de l'autorisation de la FDA pour le système Genio en date du 8 août 2025, l'amortissement des immobilisations incorporelles correspondantes a commencé au T3 2025. L'amortissement total s'établit à 1,0 million € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026 (2025 : 226.000 €) et est inclus dans les frais de recherche et développement.

La Société poursuit les frais de développement 2026 en ce qui concerne le système Genio de seconde génération et les essais cliniques pour obtenir les approbations réglementaires dans certains pays ou pour être capable de vendre le système Genio dans certains pays. Les frais de développement capitalisés s'établissent respectivement à 154.000 € et 0,8 millions € pour les périodes de trois mois clôturées les 31 mars 2026 et 2025 respectivement. Le développement des projets de R&D en cours devrait être finalisé en 2026.

9. Actifs liés à des droits d'utilisation et passifs locatifs

Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026, la Société a signé de nouveaux contrats de location pour un montant de 1,0 million € (2025 : 34.000 €). La plus grande part de cet ajout est liée à un nouvel accord locatif de la Société pour un nouveau bâtiment qui abritera une nouvelle ligne de production et une nouvelle salle blanche en Belgique.

Les remboursements des passifs locatifs se sont établis à 300.000 € (2025 : 308.000 €). Les amortissements des actifs liés à des droits d'utilisation se sont respectivement établis à 289.000 € et à 308.000 € pour la période de trois mois clôturée au 31 mars 2026 et 2025 respectivement.

10. Autres créances à long terme

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2026	31 décembre 2025
Incitation fiscale à la R&D	1 245	1 233
Option de prépaiement	44	91
Garanties en espèces	504	394
Total des autres créances à long terme	1 793	1 718

Les autres créances à long terme consistent principalement de cautionnements en numéraire pour un montant de 0,5 million € (2025 : 394.000 €), d'une option de paiement anticipé évaluée à 44.000 € (2025 : 91.000 €) et de l'incitation fiscale à la R&D en Belgique d'un montant de 1,2 million € (2025 : 1,2 million €) en lien avec certaines activités de développement et certains essais cliniques. La Société comptabilise l'incitation à la recherche et développement comme créance à long terme et comme déduction de la valeur comptable de l'immobilisation (in)corporelle.

Pour de plus amples informations concernant l'option de paiement anticipé, consultez la note 18.2.

L'incitation fiscale à la recherche et au développement comptabilisée au 31 mars 2026 est liée aux investissements de 2022 à 2026 dans des immobilisations corporelles et incorporelles. Les incitations devraient être reçues cinq ans après les investissements. Cependant, à la suite de la loi du 12 mai 2024 (Moniteur belge du 29 mai 2024), le régime de crédit d'impôt belge pour la recherche et le développement a été modifié. À compter de 2024, l'incitation fiscale à la recherche et au développement devrait être remboursée sous quatre ans au lieu de cinq. Consultez la note 24.

11. Stocks

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2026	31 décembre 2025
Matières premières	1 224	1 315
En cours de production	1 238	1 851
Produits finis	1 886	1 494
Inventaire total	4 348	4 660

La baisse des stocks est principalement due à la baisse des matières premières et des travaux en cours. Elle est compensée par une augmentation des produits finis.

12. Créances commerciales, actifs liés à des contrats et autres créances

(en milliers €)	31 décembre	
	31 mars 2026	2025
Créances commerciales	6 325	5 254
Actifs contractuels	743	764
Indemnité pour la perte de crédit attendue	(500)	(503)
Paiements anticipés	506	307
Créances incitatives à la R&D (Australie)	139	111
Créances de la TVA	695	614
Créances fiscales courantes	854	811
Swaps et contrats à terme en devises étrangères	124	4
Autres	326	362
Total des créances commerciales, actifs contractuels et autres créances	9 212	7 724

L'augmentation de 1,5 million € des créances commerciales, des actifs contractuels et des autres créances est principalement due à une augmentation des créances commerciales de 1,1 million €, à une augmentation des paiements anticipés de 199.000 € et à une augmentation des swaps de devises étrangères de 120.000 €. L'augmentation des créances commerciales découle d'une augmentation des revenus d'un trimestre sur l'autre.

La Société peut inclure des créances non facturées dans le solde débiteur. En général, ces créances représentent le chiffre d'affaires gagné sur des produits livrés à des clients et qui seront facturés lors du prochain cycle de facturation. Tous les montants sont considérés comme recouvrables et facturables. Aux 31 décembre 2025 et 31 mars 2026, aucune créance non facturée n'était incluse dans les créances commerciales.

Les créances incitatives R&D sont liées aux avantages reçus en Australie pour soutenir les essais cliniques et le développement du système Genio.

Consultez la note 23 pour en savoir plus sur les contrats de change et les swaps de devises étrangères.

13. Autres actifs courants

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2026	31 décembre 2025
Accusations reportées	829	663
Produits à recevoir	242	165
Total des autres actifs courants	1 071	828

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2026	31 décembre 2025
Dépôts à court terme	4 884	22 131
Comptes courants	8 050	7 870
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	12 934	30 001

La trésorerie et équivalents de trésorerie ont baissé pour atteindre 12,9 millions € au 31 mars 2026, par rapport aux 30,0 millions € au 31 décembre 2025, causée principalement par une baisse des dépôts à court terme de 17,2 millions €. Les dépôts à court terme sont liés à des comptes à terme dont la maturité initiale est égale ou inférieure à trois mois et évalués au coût amorti.

15. Actifs financiers

Les actifs financiers courants sont liés à des comptes à terme dont la maturité initiale est supérieure à trois mois mais inférieure à 12 mois et évalués au coût amorti.

Le montant total des actifs financiers courants le 31 mars 2026 était de 13,0 millions € et se compose d'actifs financiers courants en EUR. Le montant total des actifs financiers courants au 31 décembre 2025 était de 18,0 millions € et se compose également d'actifs financiers courants en EUR. Durant la période clôturée le 31 mars 2026, 5 millions € sont arrivés à maturité et sont dès lors comptabilisés comme trésorerie.

16. Capital, prime d'émission, réserves

16.1. Capital et prime d'émission

Le nombre d'actions et la valeur nominale dans le paragraphe ci-dessous prennent en compte les résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires du 21 février 2020. Toutes les actions privilégiées existantes ont été converties en actions ordinaires et une division des actions de 500:1 a été approuvée par l'assemblée des actionnaires. Les tableaux et les commentaires ci-dessous reflètent le nombre d'actions après le fractionnement d'actions 500:1 du 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre de l'IPO du 21 septembre 2020, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 6,5 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission.

Dans le cadre de l'IPO du 7 juillet 2021, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 7,6 millions € qui ont été déduits de la prime d'émission.

Au 31 mars 2026, le capital social de la Société s'établissait à 6,5 millions €, représenté par 43.662.403 actions, avec une prime d'émission de 356,7 millions € (avant déduction des coûts de transaction).

Évolution du capital social et de la prime d'émission sur les périodes de trois mois ayant pris fin au 31 mars 2026 et 2025 :

(Nombre d'actions sauf mention contraire)	Actions ordinaires	Nombre d'actions	Capital par action	Prime d'émission	
				Capital (en milliers €)	(en milliers €)
1^{er} janvier 2025	37 427 265	37 427 265	0,00	6 430	332 579
31 mars 2025	37 427 265	37 427 265	0,00	6 430	332 579
12 mai 2025 - Exercice des warrants	2 000	2 000	0,17	–	10
13 juin 2025 - Exercice des warrants	6 375	6 375	0,17	1	33
8 juillet 2025 - Exercice des warrants	5 500	5 500	0,17	1	29
26 septembre 2025 - Exercice des warrants RSU	103 642	103 642	0,17	18	–
18 novembre 2025 - Augmentation de capital en numéraire	5 189 428	5 189 428	0,01	52	20 706
20 novembre 2025 - Augmentation de capital en numéraire	292 250	292 250	0,01	3	1 166
31 décembre 2025	43 026 460	43 026 460		6 505	354 523
2 mars 2026 - Émission d'actions suite à la conversion d'obligations convertibles	635 943	635 943	0,01	6	2 153
31 mars 2026	43 662 403	43 662 403		6 511	356 676

Le 12 mai 2025, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 2.000 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 10.000 € (prime d'émission comprise).

Le 13 juin 2025, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 6.375 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 34.000 € (prime d'émission comprise).

Le 8 juillet 2025, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 5.500 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 30.000 € (prime d'émission comprise).

Le 26 septembre 2025, à la suite de l'exercice de warrants, la Société a émis 103.642 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 18.000 € (prime d'émission non comprise).

Le 18 novembre 2025, la Société a émis 5.189.428 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 20,8 millions € (prime d'émission comprise). Toutes les actions ont été souscrites en EUR à un prix de 4 € par action.

Le 20 novembre 2025, la Société a émis 292.250 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 1,2 millions € (prime d'émission comprise). Toutes les actions ont été souscrites en EUR à un prix de 4 € par action.

Dans le cadre de ces augmentations de capital, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 1,2 million € qui ont été déduits de la prime d'émission. Le montant levé lors de l'augmentation de capital, net de coûts de transaction, s'élève à 21,9 millions €.

Le 2 mars 2026, à la suite de la conversion de la dette convertible, la Société a émis 635.943 nouvelles actions pour une augmentation de capital totale de 2,2 millions € (prime d'émission comprise).

Dans le cadre de cette augmentation de capital, la Société a encouru des coûts de transaction directement imputables de 45.000 € qui ont été déduits de la prime d'émission. Le montant levé lors de l'augmentation de capital, net de coûts de transaction, s'élève à 2,1 millions €.

16.2. Réserves

Les réserves incluent la réserve pour paiement fondé sur des actions (cf. note 17), les autres éléments du résultat global et les pertes non distribuées. Les pertes non distribuées sont principalement composées des pertes accumulées. Les autres éléments du résultat global sont composés de réserves de conversion de devises et de réévaluations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le changement des autres éléments du résultat global pour les périodes de trois mois clôturée au 31 mars 2026 et 2025 est détaillé ci-dessous :

(en milliers €)	Réserve de conversion de devises	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Total
Valeur d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2025	820	94	914
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net (net d'impôt)			
Différences de conversion de devises	(2)	-	(2)
Total des autres éléments du résultat global au 31 mars 2025	818	94	912
Valeur d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2026	1 048	76	1 124
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net (net d'impôt)			
Différences de conversion de devises	(309)	-	(309)
Total des autres éléments du résultat global au 31 mars 2026	739	76	815

17. Rémunération en actions

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres - plans de Warrants

Au 31 mars 2026, la Société disposait de cinq plans d'incitation actifs dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en instruments de capital, dont (i) le plan de Warrants de 2021 (le Plan de 2021), (ii) le plan de Warrants de 2022 (le Plan de 2022), (iii) le plan de Warrants de 2024 (le Plan de 2024), (iv) le plan de Warrants de 2025 (le Plan de 2025) et (v) le plan de Warrants de 2025-2 (le Plan de 2025-2).

Nombre d'actions (après division des actions) auxquelles les warrants donnent droit dans tous les plans

	2026	2025
En circulation le 1 ^{er} janvier	3 207 819	2 258 319
Accordées	230 000	625 374
Renoncées	(19 750)	(4 250)
Expirées	(50 500)	(3 250)
En circulation le 31 mars	3 367 569	2 876 193
Exercibles au 31 mars	2 126 554	1 739 848

Les warrants suivants ont été attribués en 2025 :

- Le 1^{er} février 2025, 346.431 warrants ont été octroyés dans le cadre du plan de 2024.
- Le 1^{er} février 2025, 233.943 warrants ont été octroyés dans le cadre du plan de 2025.
- Le 14 mars 2025, 45.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du plan de 2025.

Le 18 janvier 2026, 230.000 warrants ont été octroyés dans le cadre du plan de 2025-2.

Le tableau suivant donne les entrées du modèle Black-Scholes pour les warrants accordés en 2026.

	Plan 2025-2 (octroi 18 janv. 2026)
Rendement des dividendes	0%
Volatilité attendue	65,03%
Taux d'intérêt sans risque	2,38%
Durée de vie attendue	3
Prix d'exercice	4,35
Cours des actions	4,35
Juste valeur	2,01

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres - Unités d'action restreintes (« UAR »)

En outre, en 2024 et 2025, chaque administrateur non-exécutif a obtenu des « unités d'actions restreintes », ou « UAR ». Chaque UAR représente l'obligation de l'administrateur non-exécutif concerné de souscrire une nouvelle action ordinaire de la Société à un prix de souscription de 0,1718 € par action (quelle que soit la valeur marchande de l'action à ce moment).

Les UAR seront comptabilisées comme plan de paiement fondé sur des actions car la Société peut émettre de nouvelles actions via le capital autorisé.

Le 12 juin 2024, la Société a attribué un total de 103.642 RSU à sept administrateurs qui ont été transférées lors de la réunion des actionnaires organisée en juin 2025. Au 31 mars 2026, les UAR avaient toutes été exercées, mais les actions liées n'avaient pas encore été émises.

Le 11 juin 2025, la Société a attribué à sept administrateurs un total de 146.531 UAR, aux mêmes conditions que les UAR de 2024, qui seront transférées lors de la réunion des actionnaires organisée en juin 2026. Au 31 mars 2026, un total de 146.531 UAR étaient en circulation.

Frais de paiements fondés sur les actions

Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026, la Société a comptabilisé des frais de paiements basés sur les actions de 0,9 millions € (2025 : 2,0 millions €).

18. Dettes financières

Les dettes financières sont principalement composées d'avances récupérables, de l'Accord de financement avec la BIE, de warrants synthétiques ainsi que de l'Instrument d'obligations convertibles. Les montants connexes peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	<u>Au</u>	
	<u>31 mars 2026</u>	<u>31 décembre 2025</u>
Avances récupérables - non-courantes	8 519	8 276
Avances récupérables - courantes	335	333
Total avances récupérables	8 854	8 609
Accord de crédit BEI - non-courant	7 912	7 793
Warrant synthétiques - non-courants	1 004	1 601
Total BEI	8 916	9 394
Obligations convertibles - courantes	16 136	22 657
Total obligations convertibles	16 136	22 657
Total dette financière	33 906	40 660
Non-courant	17 435	17 670
Courant	16 471	22 990

18.1. Dette financière liée aux avances récupérables

Avances récupérables reçues

Au 31 mars 2026, les détails des avances récupérables reçues peuvent se résumer comme suit :

(en milliers €)	Avances contractuelles	Avances reçues	Remboursements fixes*	Remboursements variables*
Dispositif contre l'apnée du sommeil (6472)	1 600	1 600	588	8
Premiers articles (6839)	2 160	2 160	669	24
Étude clinique (6840)	2 400	2 400	585	28
Améliorations des puces d'activation (7388)	1 467	1 467	117	38
Total	7 627	7 627	1 959	98

* Hors intérêts

La Société n'a pas reçu de nouveaux montants et n'a pas réalisé de nouveau remboursement pendant la période de trois mois clôturée au 31 mars 2026.

Selon le calendrier attendu des ventes et après actualisation, la dette financière liée aux avances récupérables est la suivante :

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2026	31 décembre 2025
Convention 6472	1 746	1 697
Convention 6839	2 294	2 229
Convention 6840	2 725	2 650
Convention 7388	2 089	2 033
Total des avances récupérables	8 854	8 609
Non-courantes	8 519	8 276
Courantes	335	333
Total des avances récupérables	8 854	8 609

Les montants comptabilisés comme « courants » correspondent aux montants indépendants des ventes (remboursement fixe) et des montants dépendants des ventes (remboursement variable) estimés qui doivent être remboursés à la Région Wallonne au cours de la prochaine période de 12 mois. Les remboursements estimés indépendants des ventes (remboursements fixes) et liés aux ventes (remboursements variables) au-delà de 12 mois sont comptabilisés comme Passifs « non courants ».

L'évolution des avances récupérables reçues peut être résumée comme suit :

(en milliers €)	2026	2025
Au 1 ^{er} janvier	8 609	8 871
Evaluation initiale et réévaluation	(18)	(18)
Impact de l'actualisation	263	270
Au 31 mars	8 854	9 123

Une analyse de la sensibilité de la valeur comptable des avances récupérables a été effectuée pour évaluer l'impact d'une modification des hypothèses. La Société a testé une sensibilité raisonnable aux évolutions des projections de revenus de +/- 25 % et des taux d'actualisation de +/- 25 %. Le tableau ci-dessous détaille les résultats en matière de sensibilité :

Juste valeur des Passifs fin 2026 (en milliers EUR)	Variation des projections de revenus			
	Variation des taux d'actualisation *	-25%	0%	25%
-25%		9 219	9 662	9 953
0%		8 340	8 854	9 199
25%		7 588	8 149	8 534

* Un changement de -25 % du taux d'actualisation implique que le taux d'actualisation utilisé pour la part fixe des avances récupérables est de 3,8 % au lieu de 5 % tandis que celui utilisé pour la part variable est de 9,4 % au lieu de 12,5 %.

Une augmentation de 25 % des projections de revenus implique, si les taux d'actualisation ne changent pas, une augmentation du passif prévu, car le remboursement du passif est accéléré.

Une augmentation de 25 % du taux d'actualisation réduit le passif prévu si les projections de revenus restent inchangées.

18.2. Dettes financières liées aux d'accords de crédit et aux accords de warrants synthétiques

Le 3 juillet 2024, la Société a signé une convention de prêt pour un montant de 37,5 millions € auprès de la Banque européenne d'investissement (« BEI »). La convention est garantie par le programme InvestEU de la Commission européenne. La Société compte utiliser les fonds à des fins de recherche et de développement, ainsi que pour développer ses capacités de fabrication afin de répondre à la demande en Europe et aux États-Unis. La facilité de crédit de 37,5 millions € se divise en trois tranches : une première de 10 millions € (« Tranche A »), une deuxième de 13,75 millions € (« Tranche B ») et une troisième de 13,75 millions € (« Tranche C »). Le décaissement des diverses tranches fait l'objet de certaines conditions. La tranche A est sujette à un taux d'intérêt capitalisé de 5 % et en numéraire de 5 %, et fait l'objet d'un échéancier de remboursement in fine à cinq ans. Les diverses tranches ne contiennent aucun engagement en matière de liquidité ou de revenus.

La tranche A de 10 millions € a été décaissée le 26 juillet 2024.

Conformément à l'accord de facilité de crédit et comme condition du prélèvement prévu par la présente, la Société a également conclu un « accord de warrants synthétiques » avec la BEI. En vertu de l'accord de warrants synthétiques, dans le cadre de la facilité, pour chaque tranche de cette facilité, la BEI se verra attribuer des « warrants synthétiques » d'une durée de 20 ans. Le nombre et le prix des warrants synthétiques seront calculés sur base de formules spécifiques à chaque tranche disponibles dans l'accord de warrants synthétiques. Les warrants synthétiques peuvent être exercés à la date de maturité de la tranche concernée de la facilité, ou plus tôt en cas de circonstance exceptionnelle. Ces warrants synthétiques autorisent la BEI à recevoir de la Société un versement en numéraire égal au prix moyen pondéré selon le volume à 20 jours d'une action de la Société en bourse, prix de levée applicable par warrant synthétique déduit et multiplié par le nombre de warrants synthétiques que la BEI exerce. En lien avec la Tranche A, la BEI a reçu 468.384 warrants synthétiques avec un prix de levée de 8,54 €, que la BEI peut exercer après la maturité de la Tranche A (cinq ans) ou plus tôt en cas de circonstance exceptionnelle.

Les changements de la facilité de crédit peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2026	2025
Au 1 ^{er} janvier	7 793	6 898
Ajustement effectif des taux d'intérêt	119	89
Au 31 mars	7 912	6 987

Les changements des warrants synthétiques peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	2026	2025
Au 1 ^{er} janvier	1 601	3 204
Ajustement de la juste valeur	(597)	(551)
Au 31 mars	1 004	2 653

Les changements des options de paiement anticipé peuvent être résumés comme suit :

(en milliers €)	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Au 1 ^{er} janvier	(91)	(112)
Ajustement de la juste valeur	47	(59)
Au 31 mars	(44)	(171)

18.3. Dette financière liée à l'Instrument d'obligations convertibles

Le 13 novembre 2025, la Société a finalisé un accord de souscription d'obligations avec une entreprise de services financiers internationaux pour l'émission d'un instrument d'obligations convertibles pour un principal pouvant atteindre 45 millions €. Le financement se compose d'une première tranche de 225 obligations convertibles d'un montant maximal de 22,5 millions d'euros, avec une option permettant d'émettre une deuxième tranche de 225 obligations convertibles supplémentaires d'un montant maximal de 22,5 millions d'euros, à la discrétion de la société, dans un délai de sept mois à compter de la date de clôture de la première tranche jusqu'à la date tombant un mois après (exclue). La clôture de la première tranche d'instruments d'obligations convertibles a eu lieu le 18 décembre 2025 et arrivera à terme le 18 novembre 2028 (« Première tranche »). La Première tranche est soumise à un taux d'intérêt de 6,5 % par an, payable chaque trimestre à terme échu. Le montant initial du principal par Instrument d'obligations est de 100.000 €. Les Instruments d'obligations arrivent à échéance sous trois ans à compter de la date d'émission, et sont assujettis à des paiements trimestriels d'amortissement du principal et des intérêts (le 18 février, le 18 mai, le 18 août et le 18 novembre de chaque année). Le remboursement du principal à réaliser à chaque date de paiement sera de 8.500 € par instrument d'obligations, à l'exception du dernier versement, qui sera de 6.500 € par instrument d'obligations. Le prix de conversion initial pour la première tranche d'obligations, qui peut être modifié, est de 5,00 €.

L'Instrument d'obligations est comptabilisé comme instrument financier hybride qui contient un passif financier hôte avec des instruments financiers dérivés incorporés étroitement liés et des instruments financiers incorporés (droits de conversion d'obligations, droit de conversion de l'amortissement, option de règlement en actions et paiement amorti avancé) qui ne sont pas étroitement liés. L'ensemble du contrat hybride est comptabilisé à sa juste valeur dans le compte de résultats par la direction. La juste valeur du contrat hybride est estimée à l'aide de l'approche de Longstaff-Schwartz Monte Carlo, dans laquelle les prix futurs des actions sont simulés chaque semaine sur un horizon à 36 mois, et où chaque date de versement est traitée comme point de décision. À maturité, le modèle calcule le paiement terminal, après quoi l'évaluation est réalisée en remontant le temps : à chaque point de décision, la valeur de continuation (i.e. la valeur attendue de l'attente par rapport à l'exercice) est obtenue en actualisant la valeur du point de décision suivant, puis estimée via la régression sur les variables simulées de l'état. Le modèle compare la valeur d'un exercice immédiat avec la valeur de continuation attendue basée sur la régression pour déterminer la stratégie d'exercice optimale, en partant du principe que l'exercice aura lieu dès que la valeur de l'exercice immédiat dépassera celle de l'attente. La stratégie d'exercice optimale qui en résulte est utilisée pour dériver la juste valeur des Instruments d'obligation.

Le modèle d'évaluation dépend des données importantes suivantes :

	<u>Au 31 mars 2026</u>
Taux d'intérêt	6,5%
Prix de conversion	5,00
Cours de l'action	2,45
Dividende de retour	0,0%
Volatilité attendue	64,38%
Taux d'actualisation	11,24%

La volatilité attendue a été estimée sur la base des prix historiques des actions de la Société sur Euronext, étant donné qu'il s'agit du marché boursier principal tel que déterminé dans l'Accord de souscription des obligations). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du taux d'intérêt sans risque basé sur le taux d'intérêt à trois mois Euribor plus un différentiel de crédit estimé pour la Société sur la base des précédents instruments de dette et de facteurs tels que les résultats financiers et les besoins en liquidité qui pourraient affecter le différentiel de crédit de la Société.

Le prix de transaction de l'Instrument d'obligations lors de la comptabilisation initiale est le montant de la première tranche pour un montant de 22,5 millions €. La différence entre le prix de transaction et la juste valeur lors de la comptabilisation initiale est considérée comme une perte « jour 1 » de 8,7 millions €, comptabilisée dans le compte de résultat via une formule linéaire systématique tout au long du terme de l'Instrument d'obligations.

Le 18 février 2026, la Société a versé le premier montant du principal de 1,9 million € et des intérêts cumulés pour un montant de 246.000 € en actions à un prix de conversion égal à 90 % du prix de l'action à la date du versement. Consultez la note 16.

L'évolution des obligations convertibles peut être résumée comme suit :

(en milliers €)	2026
Au 1 ^{er} janvier	31 243
Ajustement de la juste valeur	(5 096)
Conversion en actions	(2 159)
Total juste valeur au 31 mars	23 988
Au 1 ^{er} Janvier	(8 586)
Amortissement	734
Total perte « jour 1 » au 31 mars	(7 852)
Total obligations convertibles au 31 mars	16 136

19. Provisions

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2026	31 décembre 2025
Provision pour obligation constructive	981	1 206
Autres provisions	58	190
Total provisions	1 039	1 396

La Société a une obligation constructive liée au rachat de certaines pièces consommables, en fonction des pratiques commerciales et des attentes des clients.

Le 30 mai 2025, la Société a été poursuivie en justice devant le US District Court of Delaware par Inspire Medical, Inc. (« Inspire ») pour la violation présumée de trois brevets Inspire (N° de brevets américains 10.898.709, 11.806.526 et 11.850.424). Le plaignant exige les réparations usuelles pour les violations de brevets, dont (i) un jugement indiquant que la Société a violé et viole les brevets Inspire, (ii) des dommages et intérêts, (iii) la prise en charge des frais d'avocat (iv) une ordonnance permanente empêchant la Société de violer les brevets Inspire et (v) la prise en charge des frais et dépenses. En conséquence, la Société a fait appel à un cabinet d'avocats pour la représenter. La Société va se défendre vigoureusement contre les allégations avancées par Inspire dans le cadre de cette plainte.

Le 15 mai 2025, la Société a poursuivi Inspire Medical, Inc. (« Inspire ») en justice devant le U.S. District Court of Delaware pour la violation présumée de trois brevets de Nyxoah (N° de brevets américains 8.700.183, 9.415.215 et 9.415.216). Le plaignant exige les réparations usuelles pour les violations de brevets, dont (i) un jugement indiquant qu'Inspire a violé et viole les brevets de Nyxoah, (ii) des dommages et intérêts, (iii) la prise en charge des frais d'avocat (iv) une ordonnance permanente empêchant Inspire de violer les brevets de Nyxoah et (v) la prise en charge des frais et dépenses.

Étant donné que ce litige n'en est qu'à ses débuts, la Société ne peut pas prédire les probabilités de succès des exigences d'Inspire vis-à-vis de la Société, ni quantifier le risque de pertes, le cas échéant. Au 31 mars 2026, la Société n'a donc pas comptabilisé de pertes dans le cadre de litiges potentiels. Les frais juridiques engagés en lien avec cette question ont été cumulés jusqu'au 31 mars 2026 et comptabilisés comme frais de vente, généraux et administratifs à la ligne « Frais juridiques ». La Société réévalue le statut du litige chaque trimestre pour gérer le cumul des frais.

20. Dettes commerciales

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2026	31 décembre 2025
Dettes fournisseurs	2 925	5 168
Factures à recevoir	9 713	8 559
Total dettes commerciales	12 638	13 727

La baisse des dettes commerciales totale de 1,1 million € au 31 mars 2026 s'explique par une baisse de 2,2 millions € des dettes commerciales partiellement compensée par l'augmentation de 1,2 million € des factures à recevoir.

21. Impôts sur les revenus et impôts différés

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2026	2025
Impôts courants	(379)	(131)
Produit / (charge) impôts différés	(11)	6
Total charges d'impôts sur le résultat	(390)	(125)

La charge d'impôt courant concerne principalement (i) une augmentation de l'impôt sur le revenu payable ou des taxes remboursées par certaines filiales de la Société pour un montant de 355.000 € (2025 : 111.000 €) et (ii) une charge cumulée supplémentaire du passif pour les positions fiscales incertaines d'un montant de 24.000 € (2025 : 21.000 €).

La position fiscale incertaine a été comptabilisée à la suite de certaines décisions publiques et consignes émises par les autorités fiscales dans l'une des juridictions où la Société est active. Le passif d'impôt courant de 4,4 millions € est également lié à un passif relatif à l'incertitude des positions fiscales pour un montant de 3,5 millions €.

22. Autres passifs

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2026	31 décembre 2025
Provisions pour pécule de vacances	624	552
Salaires	2 494	3 840
Dépenses accumulées	729	482
TVA payable	291	246
Autres	1 614	1 509
Total des autres passifs	5 752	6 629

La baisse de 0,9 million € des autres passifs au 31 mars 2026 par rapport au 31 décembre 2025 est principalement due à une baisse de 1,3 million € des passifs salariaux. La baisse est en partie compensée par une augmentation de 247.000 € des frais cumulés et de 105.000 € des éléments Autres.

Au 31 mars 2026, la ligne Autres se compose principalement d'un passif impayé lié au développement continu du projet de R&D stratégique de la Société.

23. Contrat de change et swaps à terme

L'exposition de la Société au risque de change provient principalement des futures dépenses en dollar américain (USD), en dollar australien (AUD) et en shekel (NIS) qui sont prévues ou en cours à des fins de marketing, d'essais cliniques et d'autres dépenses. Une politique de gestion du risque financier a été approuvée pour i) générer des rendements sur les liquidités et ii) réduire l'exposition à la fluctuation des devises dans un calendrier de 24 mois maximum et via des swaps de devises et des contrats de change à terme. Il n'y a pas eu de transferts de catégories de niveau 3 au cours de l'année.

La Société a conclu plusieurs swaps de devises et contrats de change à terme pour lesquels les montants notionnels sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers €)	Au	
	31 mars 2026	31 décembre 2025
Contrats à terme de devises EUR - USD (en EUR)	11 000	2 000
Contrats à terme de devises EUR - USD (en USD)	12 873	2 355

Le tableau ci-dessous détaille le montant comptable des instruments financiers dérivés mesurés à leur juste valeur dans l'état de situation financière, dont leurs niveaux dans la hiérarchie de juste valeur :

(en milliers €)	Au 31 mars 2026			
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
<i>Actifs financiers</i>				
Contrats à terme de devises	–	124	–	124

La juste valeur est déterminée par l'institution financière et est basée sur les swaps de devises étrangères, les taux de change anticipés et la maturité de l'instrument. Tous les swaps de devises sont comptabilisés comme courants car leur date de maturité est atteinte dans les douze prochains mois.

L'évolution du solde des actifs financiers est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	2026	2025
Valeur d'ouverture au 1^{er} janvier	4	–
Ajustement de la juste valeur	120	274
Valeur comptable au 31 mars	124	274

L'évolution du solde des passifs financiers est détaillée ci-dessous :

(en milliers €)	2026	2025
Valeur d'ouverture au 1^{er} janvier	–	353
Liquidation des contrats	–	(353)
Valeur comptable au 31 mars	–	–

24. Résultats d'exploitation

Revenus et coûts des biens vendus

Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026, la Société a généré des revenus pour un montant de 6,4 millions € (2025 : 1,1 million €).

Les revenus sont comptabilisés sur la base du respect des obligations de performance identifiées dans les contrats clients. L'obligation de performances est considérée comme satisfaite au moment où le client prend le contrôle du système Genio, plus précisément à l'expédition ou à la livraison du produit, selon les modalités des accords contractuels. Le chiffre d'affaires lié à la première obligation de performances (expédition ou livraison des implants du système Genio®) est comptabilisé à un certain moment. Suite au lancement de la commercialisation aux États-Unis, certains composants liés aux patients sont fournis après la livraison initiale. En conséquence, une portion du prix de transaction est allouée à cette livraison future, avec des revenus retardés et comptabilisés à un moment donné lors de la livraison. Cependant, à partir de 2024, la Société a identifié une obligation de performance séparée liée au renouvellement des patches adhésifs après la livraison initiale. Une portion du prix de transaction est allouée à ces livraisons futures, avec des revenus retardés et comptabilisés lors du transfert du contrôle.

Le passif contractuel inclus dans le bilan consolidé est lié aux revenus attribués au renouvellement de patches adhésifs comptabilisé lorsque le contrôle des patches est transféré au client ou au patient chaque trimestre à la suite de l'implantation du patient et aux revenus attribués aux livraisons futures des composants liés au patient aux États-Unis. Le passif contractuel

courant est de 1,1 million € (2025 : 0,9 million €) alors que le passif contractuel non-courant est de 0,7 million € (2025 : 0,7 million €). Le chiffre d'affaires comptabilisé lors de la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026 inclus dans le bilan au début de la période est égal à 197.000 € (2025 : 73.000 €).

Ventes par pays d'origine du client pour la période de trois mois clôturée les 31 mars 2026 et 2025 :

(in EUR 000)	Pour les trois mois terminés le 31 mars	
	2026	2025
Ventes aux États-Unis	4 254	–
Ventes en Allemagne	1 224	929
Ventes aux Émirats arabes unis	345	32
Ventes en Angleterre	177	103
Ventes en Suisse	333	–
Ventes aux Pays-Bas	39	–
Ventes totales	6 372	1 064

Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026, la Société n'avait aucun client générant des ventes au niveau individuel supérieures à 10 % du chiffre d'affaires total (en 2025 : cinq clients).

Coût des biens vendus pour la période de trois mois clôturée au 31 mars 2026 et 2025 :

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2026	2025
Achats de marchandises et de services (*)	2 419	669
Mouvements de stock	315	(263)
Coût des biens vendus	2 734	406

(*) Y compris les achats de matières premières, l'allocation de la main-d'œuvre directe, l'allocation de la main-d'œuvre indirecte, les honoraires des sous-traitants, les coûts de garantie et les frais de transports (directs)

Charges d'exploitation

Les tableaux ci-dessous détaillent les charges d'exploitation pour les périodes de trois mois clôturées les 31 mars 2026 et 2025 :

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges
			d'exploitation
Frais de recherche et développement	8 963	(159)	8 804
Frais de vente, généraux et administratifs	15 374	-	15 374
Autres frais / (revenus) d'exploitation	34	6	40
Pour la période de trois mois clôturée au 31 mars 2026	24 371	(153)	24 218

(en milliers €)	Coût total	Capitalisé	Charges
			d'exploitation
Frais de recherche et développement	9 853	(864)	8 989
Frais de vente, généraux et administratifs	12 392	-	12 392
Autres frais / (revenus) d'exploitation	(115)	31	(84)
Pour la période de trois mois clôturée au 31 mars 2025	22 130	(833)	21 297

Frais de recherche et développement

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée au 31 mars	
	2026	2025
Coûts du personnel	2 724	4 580
Frais de consultants et de sous-traitants	1 432	1 026
Assurance qualité et frais réglementaires	9	156
Amortissement et perte de valeur	1 276	411
Déplacements	385	279
Production	1 110	1 130
Études cliniques	1 023	1 854
Formation	581	24
IT	67	29
Autres dépenses	356	364
Coûts capitalisés	(159)	(864)
Total frais de recherche et développement	8 804	8 989

Avant la capitalisation de 159.000 € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026 et de 0,9 million € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025, les frais de recherche et développement ont baissé de 0,9 millions €, soit 9,0 %, passant de 9,9 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 à 9,0 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026. Cette baisse découle principalement d'une baisse des frais cliniques et des activités de R&D. En outre, à la suite de l'autorisation de la FDA en août 2025, l'amortissement des immobilisations incorporelles liées a commencé, ce qui a mené à une hausse des frais de dépréciation et d'amortissement.

Frais de vente, généraux et administratifs

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2026	2025
Coûts du personnel	8 775	6 944
Frais de consultants et de sous-traitants	3 238	3 206
Frais juridiques	1 546	262
Loyers	36	106
Amortissement et perte de valeur	440	363
IT	399	458
Déplacements	763	758
Frais d'assurance	110	113
Perte d'incapacité sur les créances commerciales	(3)	–
Autres dépenses	70	182
Total frais de vente, généraux et administratifs	15 374	12 392

Les frais de vente, généraux et administratifs ont augmenté de 3,0 million €, soit 24,1 %, passant de 12,4 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 à 15,4 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026. Cette hausse est principalement due à une augmentation des dépenses liées au soutien de la commercialisation du système Genio®, à la suite de l'approbation de la FDA, et une augmentation des frais de conseil et de sous-traitance liés aux litiges concernant la PI. Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026, les frais de conseil et de sous-traitance incluent également une disposition comptabilisée via IAS 37 pour les coûts futurs estimés liés au rechargement de certains composants consommables, ce qui reflète une obligation constructive qui découle des pratiques commerciales.

Autres produits (/ charges) d'exploitation

La Société a enregistré d'autres produits d'exploitation de 40.000 € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026, contre d'autres produits d'exploitation de 84.000 € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025.

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2026	2025
Avances récupérables		
Évaluation initiale et réévaluation	18	18
Avantages R&D	28	61
Capitalisation des avantages R&D	(6)	(31)
Autres revenus/(dépendances)	–	36
Total autres produits / (charges) d'exploitation	40	84

Les autres revenus d'exploitation pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026 sont composés de l'incitation au R&D en Australie, et depuis 2023, de l'incitation fiscale en Belgique. Les incitations à percevoir sont liées aux frais de développement encourus par les filiales australienne et belge. Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026, 6.000 € (pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 : 31.000 €) ont été déduits des frais capitalisés en lien avec l'incitation au R&D.

25. Avantages du personnel

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2026	2025
Salaires	9 769	8 345
Charges sociales	757	861
Régime à cotisations déterminées	53	171
Païement en actions	881	1 975
Autres	39	172
Total avantages du personnel	11 499	11 524

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2026	2025
Frais de vente, généraux et administratifs	8 775	6 944
Recherche et développement	2 724	4 580
Total avantages du personnel	11 499	11 524

26. Produits financiers

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2026	2025
Intérêts	168	945
Gains et pertes de changes	994	787
Ajustement de la juste valeur - swaps de devises	120	274
Ajustement de la juste valeur - warrants synthétiques	597	551
Ajustement de la juste valeur - option de remboursement anticipé	–	59
Ajustement de la juste valeur - obligation convertible	5 096	–
Autres	7	6
Total produits financiers	6 982	2 622

Les produits financiers ont augmenté de 4,4 millions €, passant de 2,6 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 à 7,0 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026, en raison de l'augmentation de la juste valeur de l'obligation convertible de 5,1 millions € et de l'augmentation des différences de change de 207.000 €, partiellement

compensées par une baisse des intérêts de 0,8 million € et une baisse de la juste valeur des contrats de change et des swaps de devises étrangères de 154.000 €.

Les gains de change pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026 étaient de 1,0 million €, dont 104.000 € de gains de change réalisés et de 0,9 million € de gains de change non-réalisés. Les résultats de change non-réalisés sont principalement liés à la réévaluation du solde de trésorerie en USD et aux actifs financiers en USD de la Société.

La Société détient des soldes en EUR et USD, qui servent chacun à régler des dépenses dans leurs devises respectives.

La Société n'applique généralement pas de comptabilité de couverture, sauf pour quelques transactions, pour lesquelles elle utilise des contrats de swap. Les instruments de swap sont à court terme et servent principalement à gérer les expositions transactionnelles en GBP, ILS et CHF. Même si les ventes en GBP devraient couvrir les coûts en GBP à l'avenir, certains contrats ont permis de répondre à des besoins à court terme. En outre, quelques swaps ont permis de neutraliser l'impact actuel de nos T-bills en USD, achetés à l'aide du solde en EUR pour des raisons pratiques, conformément à l'allocation du portefeuille approuvée par le conseil d'administration.

Les pertes de change s'expliquent principalement par le fait que la majorité de la trésorerie détenue par la filiale belge est en USD pour couvrir les futures dépenses en USD. En conséquence, la récente dépréciation de l'euro (d'environ 2 % entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2026) a engendré des gains de change non-réalisés importantes lors de la traduction de la trésorerie en USD vers la devise fonctionnelle de la filiale (l'euro).

Pour la période de trois mois clôturée au 31 mars 2026, le revenu total des intérêts s'élevait à 168.000 €. Ce revenu d'intérêts concerne les comptes à terme. La baisse peut s'expliquer par une baisse des comptes à terme détenus par la Société.

Les ajustements de la juste valeur des warrants synthétiques et de l'option de paiement anticipé sont liés à l'accord de crédit avec la BIE. Pour plus d'informations, consultez la note 18.

Pour plus d'informations sur l'ajustement de la juste valeur de l'obligation convertible, consultez la note 18.3.

Pour plus d'informations sur l'ajustement de la juste valeur des contrats de change et des swaps de devises étrangères, consultez la note 23.

27. Charges financières

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2026	2025
Ajustement de la juste valeur - option de remboursement anticipé	47	–
Amortissement de la perte « jour 1 » de l'obligation convertible	734	–
Avances récupérables, actualisation des intérêts	263	270
Intérêts et frais bancaires	418	388
Intérêts sur les dettes locatives	24	36
Gains et pertes de change	550	3 369
Autres	–	179
Total charges financières	2 036	4 242

Les charges financières ont baissé de 4,2 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025 à 2,0 millions € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026, principalement en raison d'une baisse des différences de change.

Les pertes de change pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026 étaient de 0,6 million €, dont 81.000 € de pertes de change réalisées et de 469.000 € de pertes de change non-réalisées. Les résultats de change non-réalisés sont principalement liés à la réévaluation du solde de trésorerie en USD et aux actifs financiers en USD de la Société.

Les ajustements de la juste valeur de l'option de paiement anticipé sont liés à l'accord de crédit avec la BIE. Pour plus d'informations, consultez la note 18.2.

Pour plus d'informations sur l'amortissement de la perte « Jour 1 », consultez la note 18.3.

L'impact de l'actualisation des avances récupérables est détaillé plus avant dans la note 18 ci-dessus.

28. Bénéfice/(Perte) par action (BPA)

Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action sont calculés en divisant les bénéfices de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Comme la Société encourt des pertes nettes, les warrants en circulation et l'obligation convertible n'ont aucun effet dilutif. Il n'y a donc aucune différence entre le BPA basique et dilué.

Le BPA pour mars 2026 a été présenté dans l'état des résultats en prenant en compte les résolutions adoptées par l'assemblée des actionnaires du 21 février 2020. Toutes les actions privilégiées existantes ont été converties en actions ordinaires et une division des actions de 500:1 a été approuvée par l'assemblée des actionnaires.

	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2026	2025
<i>Au 31 mars, après conversion et division des actions</i>		
Actions en circulation à la fin de la période	43 662 403	37 427 265
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	43 233 677	37 427 265
Nombre d'actions découlant de l'exercice des warrants en circulation	3 367 569	2 876 193
Nombre potentiel d'actions résultant de la conversion de l'obligation	4 511 644	–

Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action pour les périodes de trois mois clôturées les 31 mars 2026 et 2025 basés sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après conversion et division d'actions sont les suivants :

	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2026	2025
Perte de l'exercice attribuable aux actionnaires (en €)	(15 944 000)	(22 384 000)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en unités)	43 233 677	37 427 265
Perte par action en € (€/unité)	(0,369)	(0,598)
Perte diluée par action en € (€/unité)	(0,369)	(0,598)

29. Autres engagements

Il n'y a aucune nouvelle obligation au 31 mars 2026.

30. Transactions entre apparentés

Les transactions entre la Société et ses filiales ont été éliminées à la consolidation et ne sont pas mentionnées dans les notes. Les transactions entre apparentés sont présentées ci-dessous.

30.1. Rémunération des administrateurs clés

La direction clé se compose des membres de la direction exécutive, elle-même composée du président directeur général (CEO), du directeur financier (CFO), du directeur commercial (CCO) et du directeur de la technologie (CTO) de la Société.

Pour les périodes clôturées les 31 mars 2026 et 2025, le tableau ci-dessous inclut l'enveloppe de la rémunération de tous les membres de la direction exécutive.

(en milliers €)	Pour la période de trois mois clôturée le 31 mars	
	2026	2025
Rémunération à court terme (1)	505	674
Avantages postérieurs à l'emploi	18	21
Paielements fondés sur des actions (2)	217	187
Total	740	882

(1) Inclut la rémunération de base, les avantages sociaux, la prime de performance à court terme (un an), soit la rémunération variable, et les primes d'adhésion.
(2) Frais de warrants en vertu de l'IFRS 2.

30.2. Relation et transactions avec les administrateurs non-exécutifs et les détenteurs de plus de 3 % de notre capital social

(en milliers €)	Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2026		Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025	
	Installation de la ligne de production	Rémunération de la direction	Installation de la ligne de production	Rémunération de la direction
Cochlear	–	–	52	–
Robelga SRL	–	23	–	28
Kevin Rakin	–	22	–	16
Pierre Gianello	–	14	–	14
Jurgen Hambrecht	–	16	–	16
Giny Kirby	–	15	–	12
Wildman Venturees LLC	–	24	–	24
Rita Mills	–	21	–	20
Total	–	135	52	130
Montants dû à la fin de l'exercice	–	95	–	110

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2026, nos administrateurs non-exécutifs étaient : Robelga SRL (représentée de manière permanente par Robert Taub), Jürgen Hambrecht, Kevin Rakin, Rita Johnson-Mills, Virginia Kirby, Wildman Ventures, LLC (représentée de manière permanente par Daniel Wildman) et Pierre Gianello.

Les frais de warrants en vertu de l'IFRS 2 concernant les warrants qui ont été octroyés aux administrateurs non-exécutifs se sont établis à 241.000 € pour la période clôturée le 31 mars 2026 (0,6 € pour la période clôturée le 31 mars 2025).

En janvier 2023, la Société et Cochlear Limited, ou Cochlear, ont signé un accord de collaboration relatif au transfert d'actifs et au soutien correspondant pour la mise en place d'une ligne de production aux États-Unis. Cet énoncé des travaux supplémentaire n'a eu aucun impact financier pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2026 et un impact financier de 52.000 € pour la période de trois mois clôturée le 31 mars 2025. Il été comptabilisé comme actif en cours de construction.

Le 28 septembre 2023, la Société a annoncé un partenariat avec ResMed en Allemagne pour sensibiliser la population au SAOS et améliorer la pénétration de la thérapie sur le marché allemand. La Société et ResMed Germany établiront un continuum de soins qui éduquera et guidera les patients souffrant d'AOS sur le marché allemand, du diagnostic au traitement. Ensemble, les entreprises travailleront pour accélérer l'identification des patients et mieux les orienter vers la thérapie adéquate.

À dater du 1^{er} octobre 2024, la Société a conclu un accord de collaboration avec Man & Science SA pour développer un appareil de neuromodulation miniaturisé injectable. La Société conserve les droits exclusifs de l'utilisation de cet appareil dans le traitement du Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil.

30.3. Relations et transactions avec les administrateurs clés

Pour les périodes clôturées les 31 mars 2026 et 2025, nos administrateurs clés sont les membres de la direction exécutive : Olivier Taelman (CEO), John Landry (CFO), Scott Holstine (CCO) et Bruno Onkelinx (CTO).

Entre le 19 août 2024 et le 1^{er} septembre 2025, Olivier Taelman s'est temporairement installé aux États-Unis. Depuis lors, il remplit son rôle de CEO de la Société partiellement en tant qu'indépendant conformément à l'accord de service conclu entre Nyxoah SA et Olivier Taelman et partiellement en tant que salarié de Nyxoah Inc. Le 1^{er} septembre 2025, Olivier Taelman a réemménagé en Belgique et remplit depuis ses fonctions de CEO de la Société en tant qu'indépendant, conformément à l'accord de services entre Nyxoah SA et Olivier Taelman.

Bruno Onkelinx est salarié de Nyxoah SA. John Landry et Scott Holstine sont des salariés de Nyxoah Inc.

Tous les administrateurs clés ont reçu des warrants pendant les périodes clôturées les 31 mars 2025 et 2026.

31. Événements postérieurs à la date du bilan

Le 10 avril 2026, la Société a mis en place un amendement à son contrat financier existant avec la Banque d'investissement européenne, en vertu duquel la période de disponibilité de la Tranche B du mécanisme de crédit auprès de la BIE a été étendue jusqu'au 15 juillet 2026. L'amendement n'a eu aucun effet substantiel sur les modalités globales du contrat.

Il n'y a aucun événement substantiel postérieur à la date du bilan.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Nous certifions qu'à notre connaissance,

- a) les états financiers consolidés condensés intermédiaires, préparés conformément aux normes applicables aux états financiers, donnent une image fidèle de l'ensemble des actifs, passifs, positions financières et résultats de la Société et des engagements inclus dans la consolidation ; et
- b) ce Rapport de direction intermédiaire donne une image fidèle de l'ensemble de la performance, des résultats et de la position de la Société et des engagements inclus dans la consolidation ainsi qu'une description des risques et incertitudes principaux qui doivent être pris en compte.

Mont-Saint-Guibert, le 12 mai 2026.

Au nom du Conseil d'Administration

Robelga SRL
(représentée de manière permanente par Robert Taub)

Olivier Taelman
CEO